

En sorte que le clerc qui ne fait rien pour mener une vie plus sainte que les laïques, qui ne se distingue pas d'eux, qui ne cherche pas à donner le bon exemple, manque à un véritable devoir. La faute qu'il commet sera sans doute plus ou moins grave, selon qu'il se contentera de ne pas malédifier sans donner le bon exemple, ou qu'il sera un sujet de scandale, selon que sa lumière ne brillera pas devant les hommes, ou qu'elle les éclairera vers un mauvais sentier, vers la voie de la perdition. Mais enfin, obligation il y a pour lui de travailler à sa sanctification personnelle et à l'édification du peuple chrétien.

*Sanctiorem vitam interiorem et exteriorem ducere.* Les clercs doivent mener une vie intérieure et extérieure plus sainte que les laïques. Plus près de Dieu par leur dignité et leur ministère, ils doivent aussi se rapprocher de lui par la sainteté de la vie. C'est la pensée qu'exprime parfaitement en peu de mots saint Ambroise, lorsqu'il dit: *ne sit ordo sublimis et vita deformis*. Et l'Aréopagite proclame encore plus énergiquement que le prêtre doit être: *Dei formissimus et Dei simillimus*.

Le prêtre n'est pas tenu, comme le religieux en vertu de sa profession de pratiquer les conseils évangéliques. Mais il n'en est pas moins tenu de travailler à sa perfection dans les limites de la vie chrétienne. D'ailleurs, fait remarquer Suarez, *si obligatio ad majorem perfectionem sufficeret ad statum perfectionis, sacerdos ex vi sui ordinis esset in statu perfectionis*(1).

Cette sainteté doit être intérieure et extérieure. Il ne suffit pas que le prêtre se conduise bien au dehors, qu'il conserve les apparences, qu'il se montre zélé, qu'il se dépense pour organiser des œuvres; il faut que toute cette action extérieure soit animée d'un courant intense de vie spirituelle, qu'elle soit accompagnée de ces vertus qui n'apparaissent point: pureté d'intention, soumission à la volonté de Dieu, humilité, foi, espérance, charité, etc. ..., il faut en un mot que toute sa vie soit animée par la grâce toujours plus pleinement et plus parfaitement possédée. Nous retrouvons là l'enseignement donné

(1) De relig. tract., VII, lib. I, cap. XVII, n. 4.